

Séance du 29 octobre 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-neuf octobre, à vingt-heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de : M. Michel COUTELLE Maire. Etaient présents : Mmes et Mrs : Jacky Bassereau, Jean-Paul Coquille, Catherine Beautemps-Joly, Mickaël Feuvrier, André Fournier, Anne Molard, Loïc Poupin
Absents excusés : José Albesa, Solène Loyer
Mme Catherine Beautemps-Joly a été nommée secrétaire.

Le Conseil Municipal approuve le dernier compte rendu

2015-10-d2

Désignation de l'architecte pour le projet de construction de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du marché, selon la procédure adaptée, pour le choix du maître d'œuvre, concernant le projet de construction de la salle communale, la commission d'ouverture des plis a auditionné les 3 candidats retenus, en présence de Mr Poilane Architecte désigné par l'ordre des architectes et Mr Frédéric architecte du CAUE.

La Commission a retenu la candidature suivante :

Philippe Rousseau Architecte au Mans.

Le conseil municipal après délibération, valide par 8 voix pour, la proposition de la commission d'ouverture des plis et autorise Monsieur le Maire a signer le marché de Maîtrise d'œuvre et tous les documents nécessaires avec Monsieur Philippe ROUSSEAU Architecte au Mans.

2015-10-d3

Indemnité de gardiennage d'église

Le conseil municipal décide d'attribuer au Père Luc CHESNEL, curé de Loué, l'indemnité de gardiennage d'église d'un montant de 60 € pour l'année 2015.

2015-10-d4

Tarif assainissement 2016

Le conseil municipal décide d'appliquer le tarif suivant pour la facturation assainissement à compter de l'année 2016 (consommation septembre 2015 à septembre 2016) :

Un forfait de 14€ auquel s'ajoute 0.35 euros par m3 d'eau consommé pour chaque foyer raccordé au réseau d'assainissement collectif ou ayant la possibilité de l'être.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la séance close à 21h30